

Bienvenue sur le site du CAREP!

publié le 02/10/2023 - mis à jour le 20/02/2025

Le site de l'éducation prioritaire de l'Académie de Poitiers.

Descriptif :

Le Centre Académique de Ressources pour l'Éducation Prioritaire de l'Académie de Poitiers a pour mission de vous informer sur l'actualité nationale et régionale des réseaux d'Éducation Prioritaire.

Sommaire :

- Que signifie le sigle CAREP ?
- Quel est son rôle ?
- Quelles sont ses actions ? Quels en sont les destinataires ?
- Qui l'anime ?
- Pour contacter le CAREP

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

● Que signifie le sigle CAREP ?

Le **Centre Académique de Ressources pour l'Éducation Prioritaire** est une mission académique dédiée à l'éducation prioritaire au sein de l'académie de Poitiers. Un centre de ressources est donc un carrefour dans un réseau, vers lequel convergent les dispositifs locaux ; et joue un **rôle d'interface** entre les différents acteurs de l'éducation prioritaire.

● Quel est son rôle ?

La vocation d'un CAREP est d'aider au développement des dispositifs d'éducation prioritaire, d'assurer l'accompagnement des différents réseaux d'une académie ainsi que de contribuer à tisser liens, cohérence, mutualisation et harmonisation entre ces derniers.

Ainsi le CAREP accompagne la mise en œuvre des six priorités du référentiel de l'éducation prioritaire de 2014 encore en vigueur pour l'académie de Poitiers :

- **Priorité 1** : Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun
- **Priorité 2** : Conforter une école bienveillante et exigeante
- **Priorité 3** : Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
- **Priorité 4** : Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative
- **Priorité 5** : Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels
- **Priorité 6** : Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux



● Quelles sont ses actions ? Quels en sont les destinataires ?

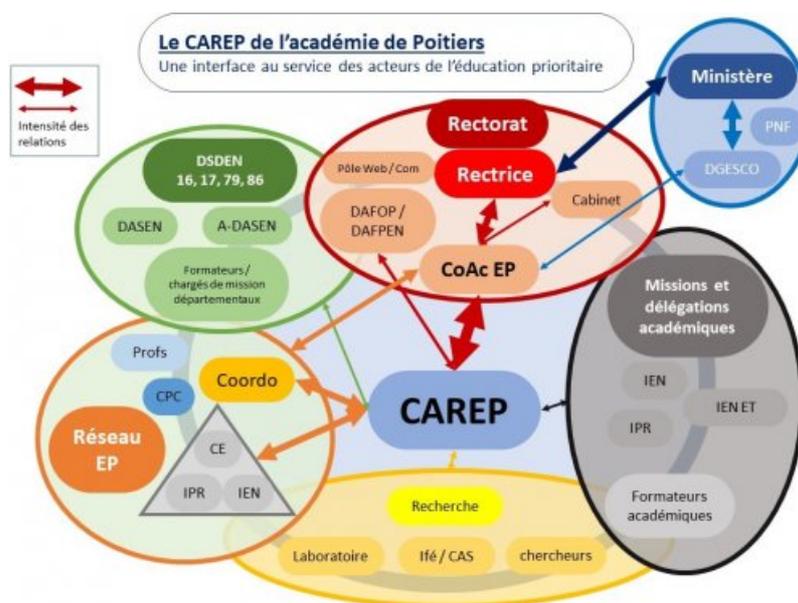
Le CAREP contribue à la **réalisation du plan académique de formation** réservé à l'éducation prioritaire par

l'organisation de différents séminaires et/ou journées de travail à destination de l'ensemble des acteurs inter-degrés et inter-catégoriels de l'éducation prioritaire.

Il a pour vocation également d'apporter un ensemble de **ressources institutionnelles et scientifiques** pouvant aider à la mise en œuvre des priorités du référentiel aussi bien à destination des enseignants que des cadres institutionnels.

Le CAREP participe à la diffusion de **l'actualité de l'éducation prioritaire** que ce soit au niveau national ou académique.

Cette mission vient également **en appui au pilotage académique** de l'éducation prioritaire ainsi qu'en local sur le **pilotage des 14 réseaux d'éducation prioritaire** (4 REP + et 10 REP).



● Qui l'anime ?

Le comité de pilotage du CAREP est composé d'une chargée de mission, Madame **Nathalie Maucoeur-Sorbets**, dont l'activité est étroitement coordonnée par les correspondants académiques pour l'éducation prioritaire : Monsieur **Mahdi Tamène** (IA-DASEN de Charente Maritime), référent académique de l'éducation prioritaire et Madame **Anne Boucker** (IA-IPR Histoire-Géographie), coordonnatrice académique de l'éducation prioritaire.

● Pour contacter le CAREP

○ Par téléphone

CAREP
06-12-67-33-95

○ Par courriel

carep@ac-poitiers.fr

Document joint



Référentiel pour l'éducation prioritaire (PDF de 92.7 ko)

Ministère de l'éducation nationale - Janvier 2014.